SOCIETE COMMERCIALE AUTOMOBILE DU POITOU (SCAP)
Société par actions simplifiée au capital de 2.532.800 euros
Siège social : 149 avenue du Huit Mai 1945 - 86000 POITIERS
RCS POITIERS 328 659 131

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille dix et le 2 janvier,

Le soussigné M. Claude FRERET, agissant en qualité de représentant de la société SOCHAUX MOTORS, Associé Unique de la société SCAP, société par actions simplifiée, au capital de 2.532.800 euros, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Par application de l'article 16 des statuts, et sur proposition du Président, l'actionnaire unique décide de nommer M. Jean-Luc AUVERGNE, demeurant 14 rue du Golf – Les Hauts de Saint Cyr à SAINT CYR (86130), en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Claude FRERET, démissionnaire, à compter de ce jour, et pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés le 31 décembre 2009.

Monsieur AUVERGNE remercie l'actionnaire unique de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de maintenir Monsieur Philippe ROSSINELLI dans ses fonctions de Directeur Général Délégué dans les mêmes conditions et délégations que celles décidées le 1er avril 2009.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités légales.

La présente décision sera répertoriée dans le registre tenu à cet effet.

Pour l'actionnaire unique
Claude FRERET

Jean-Luc AUVERGNE
("Bon pour acceptation des fonctions de Président")

